

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GATINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 51

DÉLIBÉRATION N°

19/2021

SÉANCE DU

08 avril 2021

Date de convocation : 01 avril 2021

Date d'affichage : 09 avril 2021

Le huit avril deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Maison Saint Loup d'Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

3CBO : CORBY GUENEE Catherine, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence)
BURON Jocelyn (visioconférence), CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), DUPUIS Thierry, HAMON Stéphane.

CCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), HARLE Mélusine (visioconférence), MARTIN Valérie, ROBINEAU Isabelle (visioconférence), WURPILLOT Stéphanie (visioconférence),
JOBET Yohann (visioconférence), LEROY Lionel (visioconférence), MOREAU Philippe

CC4V : BERNARD Françoise, DHAMS Hélène, GADOIS Céline (visioconférence)
BERTHAUD Jean, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie (visioconférence), CARNEZAT Marie Laure, DE LAPORTE Hélène (visioconférence), GADAT KULIGOWSKI Brigitte (visioconférence), MASTYKARZ Catherine (visioconférence), MOUTEAUX Corinne (visioconférence)

BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, CHRITODOULOU Alexis, CLERET Benjamin, COULON François (visioconférence), DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît (visioconférence), DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence) GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien (visioconférence), TERRIER Charles, TOURATIER Claude (visioconférence), VAREILLES Philippe (visioconférence), WEBER Edouard (visioconférence).

ASSOCIÉS : MME BEAUDOIN Marie-Laure, Conseillère Départementale, MME MELZASSARD Corinne, Conseillère Départementale, MR GRANDPIERRE Alain, Conseiller Départemental.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

3CBO : ROGNON Isabelle, FOLLET Philippe, GAUDY Christophe.

CCCFG : DE WILDE Florent, MALET Jean Jacques, MARTINON Pierre, MAUFRAS Michel.

CC4V : FACY Joel, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : DESRUMEAUX Vincent, GABORET Grégory.

ASSOCIÉS : GABORET Jalila, Conseillère Régionale.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : M. MARTINON Pierre a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, M. BETHOUL Christophe a donné pouvoir à Mme CORBY Catherine, M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME PRUNEAU Hiba a donné pouvoir à MR DEMAUMONT.

Secrétaire de séance : MME MARTIN Valérie, CCCFG

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LE PETR GÂTINAIS MONTARGOIS ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE - ANNÉES 2021-2023

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le PETR Gâtinais montargois œuvre notamment à la préservation, l'amélioration et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité à travers ses différentes politiques :

- Aménagement de l'espace : élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de la cartographie de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle de son territoire d'action.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : mise en œuvre et suivi du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST 2020-2026) et notamment de son axe « Biodiversité ».
- Politique Climat - Énergie et les déclinaisons des actions liées à d'adaptation au changement climatique.
- Politique de développement du tourisme positionnée sur la valorisation d'une destination de tourisme « nature et culture ».

INDIQUE que le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN Centre-Val de Loire) est une association qui « a pour objet de protéger, assurer la pérennité et restaurer par une gestion appropriée les sites remarquables de la région Centre-Val de Loire pour leur intérêt biologique, géologique et paysager » (article 5 de ses statuts). Par décision conjointe du Préfet de la région Centre-Val de Loire et du Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, le CEN Centre-Val de Loire bénéficie, depuis le 6 mai 2013, de l'Agrément de « Conservatoire d'espaces naturels agréé » au titre de l'article L.414.11 du Code de l'environnement.

PRÉCISE que le CEN Centre-Val de Loire porte un intérêt particulier pour le patrimoine naturel situé sur le territoire du PETR Gâtinais montargois. Son intérêt écologique majeur réside en la présence de nombreuses espèces et habitats d'intérêt patrimonial. Ils contribuent par leur développement à préserver la fonctionnalité d'écosystèmes remarquables souvent rares et menacés (marais tourbeux alcalins, pelouses calcaires, vallées alluviales bocagères, etc.).

L'étude Trame Verte et Bleue du Pays Gâtinais et de l'Agglomération Montargoise, élaborée en 2014 par le bureau d'étude Écosphère, confirme l'existence de nombreux espaces naturels à forts enjeux écologiques sur le territoire du PETR Gâtinais montargois (ZNIEFF, sites Natura2000, Espaces Naturels Sensibles, grands massifs forestiers, etc.). Ces réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors biologiques à maintenir ou à restaurer.

Les sites préservés par le CEN Centre-Val de Loire et l'animation réalisée par l'association dans le cadre du contrat territorial « Zones humides du Gâtinais » contribuent fortement à la déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du PETR. La restauration, l'entretien et la valorisation des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques s'intègrent donc naturellement dans les missions et les différents projets menés par l'association.

Conscients de la complémentarité de leurs actions en faveur de la biodiversité, le PETR Gâtinais montargois et le CEN Centre-Val de Loire ont entamé des échanges afin d'étudier la faisabilité d'un partenariat qui se traduirait par l'établissement d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

VALIDER les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs fixant les modalités de ce partenariat ;

SOLLICITER le soutien financier de la Région Centre-Val de Loire à travers le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Gâtinais montargois 2020-2026 ;

DÉLÉGUER au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le PETR Gâtinais montargois à engager un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire - Loiret pour la période 2021-2023 ;

VALIDE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs fixant les modalités de ce partenariat ;

SOLLICITE le soutien financier de la Région Centre-Val de Loire à travers le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Gâtinais montargois 2020-2026

DÉLÉGUE au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

Cette convention permettrait notamment de déterminer les actions proposées par le CEN Centre-Val de Loire et la contribution financière du PETR Gâtinais montargois pour leur réalisation. Un projet de convention a ainsi été établi (cf. document joint).

Dans le cadre de ce partenariat, les actions proposées par le CEN Centre-Val de Loire sont déclinées en plusieurs opérations, présentant un intérêt en vue d'assurer la préservation durable des espaces naturels remarquables situés dans le périmètre d'intervention de l'association et du PETR Gâtinais montargois.

Elles contribuent prioritairement à la restauration et à la préservation des sous trames « bleue » et « herbacée » du réseau écologique du territoire du PETR, défini dans le cadre de l'étude Trame Verte et Bleue réalisée en 2014 :

1. Volet connaissance : réalisation d'études de prospective foncière, d'expertises écologiques et de suivis naturalistes ;
2. Volet protection : réalisation d'une animation territoriale et foncière sur les espaces naturels à forts enjeux écologiques, acquisition et/ou maîtrise d'usage de parcelles, accompagnement technique des politiques publiques tenant compte des enjeux de biodiversité ;
3. Volet gestion : élaboration et mise en œuvre technique de plans de gestion sur les sites préservés ou en projet de préservation par l'association ;
4. Volet valorisation : conception et entretien de sentiers de découverte pédagogique, réalisation d'opérations de communication et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité à destination des élus, du grand public, des scolaires et des professionnels, sur les sites préservés ou en projet de préservation par l'association.

Le territoire d'intervention prioritaire du CEN Centre-Val de Loire s'étend sur l'ensemble des intercommunalités du PETR Gâtinais montargois. Plusieurs secteurs sont plus particulièrement identifiés sur la période 2021-2023 au regard de leurs enjeux écologiques :

- les zones humides des vallées de l'Ouanne, de la Cléry et du Betz en rive droite du Loing ;
- les zones humides des vallées du Talot, du Fusain et de l'Huillard en rive gauche du Loing ;
- les sites naturels de marais tourbeux alcalins en Gâtinais ;
- les sites naturels de pelouses calcicoles et marno-calcicoles en Gâtinais de l'Est ;
- le réseau de cavités à chiroptères préservés par l'association et/ou intégrés au site Natura2000 « Sites à chauves-souris de l'Est du Loiret ».

Le PETR Gâtinais montargois subventionne le projet tel que défini dans la convention pluriannuelle d'objectifs pour un montant prévisionnel maximal et global de 63 000 € sur 3 ans équivalant à environ 30% du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention.

Le PETR Gâtinais montargois peut solliciter le Conseil régional Centre-Val de Loire pour bénéficier d'un financement dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale à hauteur de 50 % maximum de sa participation au projet, soit une subvention maximale de 31 500 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de,

AUTORISER le PETR Gâtinais montargois à engager un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire - Loiret pour la période 2021-2023 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E.legalite.com